

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 09 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt - trois,

Le neuf Juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 02 Juin 2023, par le Maire, Monsieur Grégory LEOST s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal.

Date d'affichage : 02 Juin 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Ayant pris part aux délibérations : 12

Etaient présents :

Monsieur Martial CAMUS – Madame Sophie DOVILLEZ – Monsieur Pascal FONTEYRAUD – Monsieur Jacques-Alexandre HESNARD - Monsieur Grégory LEOST – Monsieur Filipe LOPES – Madame Stéphanie MENDEZ – Monsieur Romain PICARD – Monsieur Éric DEXIDIEUX - Monsieur Vincent ALAIMO - Monsieur Stéphan BRACQ.

Absents excusés :

Madame Bénédicte DOMINGOS- Monsieur Genséric MAINGREAU- Monsieur Christophe ROBERT.

Pouvoirs :

Madame DOMINGOS donne pouvoir à Madame MENDEZ.

Le quorum étant atteint, il fût possible de procéder à l'ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphan BRACQ.

Ordre du jour :

- 1/ Point de situation.
- 2/ Elections Sénatoriales.
- 3/ Investissements.
- 4/ Mise en compatibilité du PLU – Intérêt Public Général.
- 5/ Décision Modificative et Budget Primitif 2023.
- 6/ Cantine Scolaire.
- 7/ Vidéosurveillance.
- 8/ Questions diverses.

I/ Point de situation.

Il y a 23 projets en cours, Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée de certains projets et sur les prochaines actions à mener :

- Le rafraichissement de la Salle des fêtes et de l'école (menues réparations) va être réalisé par Pascal FONTEYRAUD cet été. Il faudra vérifier les détecteurs de fumée sur les deux sites et les installer si tel n'est pas le cas.
- La démolition du local à poubelles sur la Route de Gouzangrez a démarré.
- La commune a récupéré gracieusement plusieurs lanternes d'éclairage LED inutilisés par une autre commune ; il restera à gérer l'installation.
- Un pré chiffrage pour la rénovation du lavoir, de la fontaine aux reliques et la pose de plaques historiques de repérage a été réalisé par F. Schmidal. Le devis est en attente de la prochaine réunion avec le PNR courant juillet concernant les possibilités de subventions.
- Des Possibilités d'aménagements entre le cimetière et les locaux techniques sont à étudier (Sentier, végétalisation, terrain BMX)

- Possibilité d'échange de terrain avec Christophe ROBERT afin de réaliser un stationnement de 8 à 10 places pour le cimetière et pour les locaux commerciaux (situés entre le cimetière et les locaux commerciaux à côté d'un point de collecte des déchets. Il faudra prévoir la coupe des arbres et arbustes et prolonger et végétaliser la butte près du stade de football.
- Signalisation pour les commerces du village : à réfléchir avec ou sans l'aide du PNR pour aider les commerces locaux qui peuvent profiter du passage sur la départementale (2000 véhicules/jour) Les échelle de l'église commandées chez « Colorine » sont reçues. Il faut organiser la pose.
- ILLIWAP : Stephan BRACQ se charge de reprendre contact avec ce prestataire afin de développer cet outil de communication via les SMS auprès de nos administrés.
- Une rénovation/ravalement des locaux commerciaux est à prévoir pour 2025 de sorte de suivre la rénovation globale des logements qu'engage ERIGERE à proximité immédiate.
- Projets de constructions : Monsieur LEOST a rendez-vous avec le lotisseur et Monsieur Bellon, Architecte des Bâtiments de France le 05 Juillet prochain pour présenter l'avant-projet de création des parcelles.
- Prévoir un chemin de sécurisation pour les cavaliers et les piétons le long de la RD51 entre la grande place et l'accès à la carrière équestre en sortie de village.
- Prévoir l'achat d'un bonhomme « sécurité » et/ou un marquage sol pour la sécurité des piétons notamment pour la traversée des enfants qui vont à la cantine sur la RD51 ou sortent de la rue Mahon vers la Grande Rue après l'école.

II/ Elections Sénatoriales.

A/Election des délégués :

Trois candidatures sont proposées : Monsieur Stephan BRACQ, Monsieur Filipe LOPES, Madame Stéphanie GOSSE épouse MENDEZ.

1.1 Election du premier délégué

S'est présenté comme délégué du Conseil Municipal en vue de l'élection des Sénateurs Monsieur Stephan BRACQ.

Les 12 membres du Conseil Municipal ont voté à bulletins secrets sous la Présidence de Monsieur Grégory LEOST, Maire, qui a procédé au dépouillement.

Monsieur Stephan BRACQ est élu délégué du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs à l'unanimité, avec 0 abstention, 0 voix CONTRE et 12 voix POUR.

1.2 Election du second délégué

S'est présenté comme délégué du Conseil Municipal en vue de l'élection des Sénateurs Monsieur Filipe LOPES.

Les 12 membres du Conseil Municipal ont voté à bulletins secrets sous la Présidence de Monsieur Grégory LEOST, Maire, qui a procédé au dépouillement.

Monsieur Filipe LOPES est élu délégué du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs à l'unanimité, avec 0 abstention, 0 voix CONTRE et 12 voix POUR

1.3 Election de la troisième déléguée

S'est présentée comme déléguée du Conseil Municipal en vue de l'élection des Sénateurs, Madame Stéphanie GOSSE épouse MENDEZ.

Les 12 membres du Conseil Municipal ont voté à bulletins secrets sous la Présidence de Monsieur Grégory LEOST, Maire, qui a procédé au dépouillement.

Madame Stéphanie GOSSE épouse MENDEZ est élue déléguée du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs à l'unanimité, avec 0 abstention, 0 voix CONTRE et 12 voix POUR

B/ Election des suppléants :

Trois candidatures sont proposées : Monsieur Eric DEXIDIEUX- Monsieur Martial CAMUS - Madame Sophie CASSET épouse DOVILLEZ.

1.4. Election du premier suppléant

S'est présenté comme suppléant de Monsieur Stéphan BRACQ, délégué du Conseil Municipal en vue de l'élection des Sénateurs Monsieur Eric DEXIDIEUX

Les 12 membres du Conseil Municipal ont voté à bulletins secrets sous la Présidence de Monsieur Grégory LEOST, Maire, qui a procédé au dépouillement.

Monsieur Eric DEXIDIEUX est élu suppléant de Monsieur Stéphan BRACQ, délégué du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs, à l'unanimité, avec 0 abstention, 0 voix CONTRE et 12 voix POUR.

1.5 Election du second suppléant

S'est présenté comme suppléant de Monsieur Filipe LOPES, délégué du Conseil Municipal en vue de l'élection des Sénateurs Monsieur Martial CAMUS.

Les 12 membres du Conseil Municipal ont voté à bulletins secrets sous la Présidence de Monsieur Grégory LEOST, Maire, qui a procédé au dépouillement.

Martial CAMUS est élu suppléant de Monsieur Filipe LOPES, délégué du Conseil Municipal en vue de l'élection des Sénateurs à l'unanimité, avec 0 abstention, 0 voix CONTRE et 12 voix POUR

1.6 Election du troisième suppléant

S'est présenté comme suppléante de Madame Stéphanie GOSSE épouse MENDEZ, déléguée du Conseil Municipal en vue de l'élection des Sénateurs, Madame Sophie CASSET épouse DOVILLEZ.

Les 12 membres du Conseil Municipal ont voté à bulletins secrets sous la Présidence de Monsieur Grégory LEOST, Maire, qui a procédé au dépouillement.

Madame Sophie CASSET épouse DOVILLEZ est élue suppléante de Madame Stéphanie GOSSE épouse MENDEZ, déléguée du Conseil Municipal en vue de l'élection des Sénateurs à l'unanimité, avec 0 abstention, 0 voix CONTRE et 12 voix POUR.

III/ Investissements.

- Achat de deux défibrillateurs qui seront installés à la mairie et à la salle des fêtes pour un montant de 3700 € TTC.
- Réaménagement du terrain de football avec des buts de handball en remplacement du projet d'installation d'une table de ping-pong pour un montant de 5034 € TTC.
- Pose d'un miroir « Rue de la Chaumette » pour sécuriser la circulation des piétons et cavaliers en sens inverse du sens unique de circulation des véhicules
- Installation d'un dispositif de mesure/détection des décibels pour la salle des fêtes.
- Prévoir de faire une percée dans la végétation du parking le long de la salle des fêtes et d'installer une signalisation en direction des locaux commerciaux (cf point 1 Signalisation pour les commerces du village)

IV/ Mise en compatibilité du PLU – Intérêt Public Général.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents de voter les modalités globales du projet de construction « Les Cavaliers » et d'en définir l'intérêt général en justifiant point par point :

PROJET DE CONSTRUCTION LES CAVALIERS

- ✓ Privilégier un lotissement plutôt qu'une parcelle à lotir de sorte à bien maîtriser le cadre architectural qui pourra être ainsi examiné globalement par l'ABF.
- ✓ Permettre l'ouverture vers le cœur du village d'un ancien lotissement (1980 La Hallebarde) en intégrant dans le projet, immédiatement contigu, une allée piétonne qui reliera d'un côté le lotissement créée à la rue XXX, de l'autre côté à la rue de la Chaumette à la la Hallebarde.
- ✓ Aménager une allée cavalière pour sécuriser le cheminement des cavaliers du centre équestre de la commune jusqu'à la carrière d'entraînement (bord de la RD)
- ✓ Créer un équipement routier de sécurité sur le RD66 pour gérer le flux d'entrée/sortie du lotissement tout en limitant la vitesse des véhicules qui entrent dans la commune en provenance de Marines.
- ✓ Soutenir l'activité des commerces de la commune (restaurant, supérette, cuisiniste... artisans) ; des professionnels qui par ailleurs louent des locaux, propriétés de la commune.
- ✓ Créer une zone de stationnement équipée de bornes de recharges électriques publiques
- ✓ Garantir les effectifs des écoles (Maternelle de Gouzangrez et primaire du Perchay dans le cadre du SIAR) et éviter les fermetures de classes.

Voici la programmation envisagée dans le cadre d'une opération de promotion immobilière de la tranche 1 :

- 12 à 15 maisons 3 chambres de 85 à 100 m2 Habitables pour les primo-accédants à la propriété (possibilité d'un partenariat avec ERIGERE bailleur social déjà présent sur la commune) pour la construction de 2 ou 3 logements en locatif social)
- 17 à 19 maisons individuelles 4/5 chambres de 110 à 130 m2 habitables.

Ainsi d'après les statistiques du promoteur basées sur nos dernières opérations livrées dans le Vexin, nous pouvons prévoir l'impact minimum suivant sur les besoins scolaires :

- Pour les maisons 3 chambres = 1,25 enfant X 15 maisons = 19 enfants à scolariser en maternelle et primaire.
- Pour les maisons 4/5 chambres = 0,75 enfant X 19 maisons = 14 enfants à scolariser en maternelle et primaire.

Au total cette opération permettrait l'arrivée d'environ 33 enfants à scolariser en maternelle et primaire.

Voici la programmation envisagée dans le cadre d'une opération de promotion immobilière de la tranche 2 :

- 12 à 15 maisons 3 chambres de 85 à 100 m2 Habitables pour les primo-accédants à la propriété (possibilité d'en attribuer 2 ou 3 en locatif social)
- 17 à 19 maisons individuelles 4/5 chambres de 110 à 130 m2 habitables.

Ainsi d'après les statistiques du promoteur basées sur nos dernières opérations livrées dans le Vexin, nous pouvons prévoir l'impact minimum suivant sur les besoins scolaires seront les mêmes que la tranche 1 :

- Pour les maisons 3 chambres = 1,25 enfant X 15 maisons = 19 enfants à scolariser en maternelle et primaire.
- Pour les maisons 4/5 chambres = 0,75 enfant X 19 maisons = 14 enfants à scolariser en maternelle et primaire.

Au total cette opération permettrait l'arrivée d'environ 33 enfants à scolariser en maternelle et primaire pour la tranche 1 et 33 enfants à scolariser en maternelle et primaire pour la tranche 2 également.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, approuvent les modalités du projet « Les Cavaliers » et légitiment l'intérêt général du projet présenté ci-dessus.

VI/ Décision Modificative et Budget Primitif 2023.

a/ Décision modificative N°=1

Des crédits avaient été prévus concernant la cession du broyeur communal à la commune de Brignancourt.

Or, il ne faut pas prévoir de crédits à l'avance concernant les cessions dans le cadre de la nomenclature M57.

Le receveur préconise donc d'annuler les crédits prévus lors du vote du budget primitif 2023 par une décision modificative N°= 1 comme suit :

Dépenses Investissement Chap 040 article 192 : - 1274 €.

Dépenses Investissement Chap 21 article : + 1274 €.

Recettes Investissement Chap 040 article 21578 : - 2574 €.

Recettes Investissement Chap 10 article 10226 : + 2574 €.

Recettes Fonctionnement Chap 042 article 7761 : - 1274 €.

Recettes Fonctionnement Chap 70 article 70311 : + 1274 €.

Dépenses Fonctionnement Chap 042 article 675 : - 2574 €.

Dépenses Fonctionnement Chap 011 article 60622 : + 2574 €.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, votent cette décision modificative N°=1.

b/ Budget primitif 2023

Concernant l'article 6232, il faut voter une délibération qui précise que peuvent être ajoutés à cette imputation les cartes cadeaux et bons cadeaux divers.

Les Conseillers Municipaux à l'unanimité votent cet ajout à l'article comptable 6232/Chapitre 011.

VI/ Cantine Scolaire.

a/ Garderie du matin

Afin d'éviter que certains parents demandent des dérogations scolaires et désertent l'école élémentaire du village et également parce qu'une classe sera malheureusement fermée à la rentrée 2023 à l'école maternelle de Gouzangrez.

La commune doit essayer de proposer des services aux parents des écoliers afin de les inciter à laisser leurs enfants à l'école du Perchay.

Monsieur le Maire propose une amplitude horaire plus large le matin afin accueillir les enfants dont les parents travaillent tôt.

Un questionnaire sera envoyé aux parents afin d'évaluer les besoins et la demande, toutefois Monsieur Le Maire propose de prévoir une délibération de principe pour la création d'un poste en CCD de 1 an du 04/09/2023 au 06/07/2024 de 4 heures hebdomadaires (7h30/8h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins) rémunéré 12 € bruts. Cette création de poste sera à adapter suivant si le postulant est contractuel ou titulaire. Monsieur LEOST précise que suite à la fermeture de classe de maternelle à Gouzangrez, les ATSEM vont perdre des heures de travail et seraient potentiellement intéressées par ce poste de garderie du matin.

b/ Renouvellement du CDD d'un an du poste d'agent polyvalent d'aide à la restauration scolaire et à l'entretien des locaux

Monsieur le Maire propose de voter la création d'un CDD concernant le poste d'agent polyvalent d'aide à la restauration scolaire et à l'entretien des locaux pour la rentrée 2023 et ce du 1er Septembre 2023 jusqu'au 06 juillet 2024, sur la base de 3 heures hebdomadaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 11h30 et 14h30.

Ce contrat sous la forme d'un contrat de travail en application avec l'article 3-2 de la loi N°84-53 du 26/01/1984) rémunérera l'agent sur les heures de travail accomplies à 12 euros bruts de l'heure et les congés payés seront versés mensuellement. Cette activité se déroulera dans la salle des fêtes faisant office de salle de restauration scolaire, Route de Marines. Toutes les démarches de recrutement seront respectées (Déclaration d'embauche et publicité de vacance d'emploi) toutefois même lors d'un renouvellement de contrat, il y a eu deux mois d'interruption entre les deux contrats, c'est pourquoi il convient de délibérer à nouveau pour la création de ce contrat.

Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité ce contrat.

VII/ Vidéoprotection

Un projet d'installation de vidéoprotection sur la commune est à l'étude. Il s'agit d'un projet de 6 caméras dont l'objectif est de couvrir les voies principales en lecture de plaques ; son coût est de 48 000 €. Il faudra au préalable s'assurer des taux de subventions et de la prise en charge par le département et ou la préfecture.

VIII/ Questions diverses.

- Méthaniseur : aucun élément nouveau n'a été déposé par les porteurs du projet ni aucune confrontation d'arguments.
- Les Jeux intervillages auront lieu ce samedi 10/06/2023 en la commune de Condécourt.

L'ordre du jour étant épuisé et toutes les questions diverses ayant été observées, Monsieur le Maire lève la séance à 21h.